

Vingt ans après la loi Montchamp de 2005, force est de constater que l'inclusion scolaire systématique a entraîné des conséquences lourdes :

- suppression de classes spécialisées,
- réduction des RASED,
- précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH),
- remise en cause du secret médical et des droits des familles.

L'école inclusive, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins réels des élèves.

La volonté affichée par le gouvernement de fermer les établissements sociaux et médico-sociaux (IME, IMPRO, IEM, ITEP, etc.) met encore plus en danger l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap.

L'attaque contre l'enseignement spécialisé initiée par la loi Montchamp de 2005 s'est accentuée au fil du temps avec les décrets Darcos, la loi Peillon, la loi Blanquer... Via l'« École inclusive » inscrite dans la loi de Refondation, les conséquences de la loi de 2005 ont été encore aggravées. Cela s'est traduit par des attaques de toutes les classes et structures spécialisées : CLIS transformées en ULIS, SEGPA en dispositifs inclusifs, ...

Les RASED sont de plus en plus tournés vers l'accompagnement des personnels au détriment de la prise en charge des élèves. Le décret Darcos de 2008 et la fusion des psychologues de l'éducation nationale ont largement attaqué ces dispositifs. Le rapport de l'IGSER 2021 et sa mise en oeuvre vise à les transformer en coach formateurs, évaluateurs des enseignants et crée les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) coach médico-sociaux. C'est la mise en place des pôles ressources

La FNEC FP-FO revendique le maintien et le développement des RASED et dénonce le déploiement des dispositifs d'autorégulation en milieu scolaire qui visent à inclure des élèves en classe ordinaire sans AESH.

L'acte 2 de l'école inclusive prévoit la généralisation des PAS, visant à contourner les notifications des MDPH et à réduire le nombre d'élèves reconnus comme ayant des besoins spécifiques. L'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap pour faire baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. L'Éducation Nationale se substitue donc à la MDPH !

Alexandre Portier, ex-ministre délégué chargé de la réussite scolaire, a reconnu la limitation artificielle des places en ESMS (une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an) et la nécessité de remettre à plat la politique de l'école inclusive.

Malgré cela, la ministre Borne a annoncé la poursuite du déploiement des PAS et la mutualisation accrue des ressources, sans création de nouveaux postes.

## Résister

à l'inclusion forcée au mépris des besoins réels des élèves et des personnels la FNEC-FP-FO a voté CONTRE :

- ↳ Les décrets d'application de la Loi Montchamp (2005)
- ↳ La fusion des psychologues et des conseillers d'orientation psychologues (2008)
- ↳ Le projet de loi de Refondation (2012);
- ↳ Le remplacement du CAPA-SH par le CAPPEI. (2017)

## Revendiquer

- ↳ Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.
- ↳ Le maintien et le renforcement des établissements sociaux et médico-sociaux pour garantir un accompagnement adapté aux besoins des élèves.
- ↳ Le maintien de l'enseignement spécialisé et adapté, des RASED pour les élèves ...
- ↳ Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH.
- ↳ L'abandon des PAS et des PIAL,

## Reconquérir



**SIGNER** la pétition en ligne pour le maintien de tous les établissements spécialisés



Signaler en ligne la situation de votre école et participer à la conférence inclusion

